

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4420)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL111

présenté par
M. Goasdoué, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 11, après le mot :

« aux »,

insérer le mot :

« volontaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.